



Le b.a.-ba d'un régime libéral et responsable

sam, 31. oct. 2020



Les poids lourds fédéraux fribourgeois Dominique de Buman et Christian Levrat se lancent ensemble dans une bataille que ce dernier juge parmi les plus importantes de sa vie de parlementaire. JEAN-BAPTISTE MOREL

Pour les partisans de l'initiative pour des multinationales responsables, l'économie aurait tout à y gagner.

JEAN GODEL

CAMPAGNE. Des hommes politiques de divers camps, un entrepreneur, un homme d'Eglise: la conférence de presse, hier à Fribourg, du comité cantonal en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables montre l'éventail du camp du oui, bien plus large que les seules ONG qui l'ont lancée. L'ancien conseiller national PDC Dominique de Buman parle de vivre-ensemble: «A l'époque de la globalisation, où tout passe les frontières, on ne peut pas simplement avoir les avantages sans la responsabilité.» Le principe de l'initiative? Les entreprises ayant des activités à l'étranger par des filiales sous leur contrôle effectif ne peuvent y violer les droits humains ou environnementaux sans répondre de leur responsabilité civile – et non pénale.

Pas de néocolonialisme

Qu'on ne lui parle pas de néocolonialisme! «Les principes sur lesquels s'appuie l'initiative sont ceux de l'ONU ou de l'OCDE, dont la Suisse est membre. Ce qui est colonial, c'est d'accepter que les dommages aient lieu ailleurs, alors qu'on ne les tolère pas en Suisse.»

L'ancien président du Conseil national rappelle aussi les règles de base d'une saine concurrence, laquelle ne saurait s'exercer sans règles du jeu connues et respectées par tous. «C'est le b.a.-ba d'un régime libéral et responsable.»

Le Conseiller aux Etats socialiste Christian Levrat rappelle qu'un contreprojet acceptable avait été trouvé au Parlement. C'était avant la «campagne très violente des multinationales alémaniques Glencore et Syngenta, d'EconomieSuisse et de leur armée de lobbyistes.»

Le socialiste le comprend d'autant moins que l'initiative propose une clause libératoire: si le plaignant arrive à prouver le dommage, la causalité, l'illicéité de l'acte et le contrôle effectif de l'entreprise sur sa filiale étrangère, la multinationale peut encore apporter la preuve qu'elle a tout entrepris pour éviter la survenance du dommage. «Le régime reste favorable aux entreprises.»

L'entrepreneur singinois Thomas Rauber apporte de l'eau à son moulin: «Cette initiative est une évidence: on ne peut pas détourner le regard quand cela se passe à l'étranger. Son refus porterait atteinte à notre économie.» Et puis, elle ne concernerait en rien les 80 000 PME du pays dont parlent les opposants, qui «peignent le diable sur la muraille», mais bien 750 grandes firmes, selon les estimations de la Confédération.

Président du PDC de la Ville de Fribourg, Simon Murith apporte le soutien de sa génération et de ses valeurs: «Tolérer que des sociétés suisses commettent de telles violations, c'est participer à ces violations!» Pour lui, de nombreuses sociétés ont démontré que les affaires peuvent être prospères dans le respect des droits humains et des standards environnementaux.

Enfin, à la lumière des valeurs chrétiennes – valeur sacrée de la personne humaine, justice pour tous et respect de la Création – l'ancien prévôt de la cathédrale de Fribourg Claude Ducarroz estime que «l'on ne peut s'enrichir en tablant sur le non-respect de ces droits fondamentaux».

Pas seuls au monde

Quant au risque de délocalisation en cas de oui, Christian Levrat ne le prend pas vraiment au sérieux – sans préjuger pourtant de ce que feront les «corsaires du capitalisme», prompts à fuir vers les paradis fiscaux. Mais partout dans le monde les législations se renforcent. Et cela conduit les multinationales à modifier leurs pratiques à l'étranger plutôt qu'à délocaliser leur siège. «En cas de oui, nous ne serions pas seuls!» Ou alors en queue de peloton, renchérit Dominique de Buman...

Lequel rappelle encore que la stabilité, l'Etat de droit et les conditions cadres en Suisse pèsent bien plus lourd dans la balance. Christian Levrat donne l'exemple de Nestlé, qui achète 5% de son cacao en Côte d'Ivoire en respectant les codes de bonne conduite. Ce que ne font pas Barry Callebaut et Cargill, à qui Nestlé achète les 95% restants de sa matière première... «L'initiative les contraindrait à modifier leurs pratiques.» ■

Acheter le PDF